

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11 – 03 pouvoirs

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril

le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire de BEAUREGARD DE TERRASSON.

Etaient Présents :

Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Monsieur Bruno CHARENTON, Madame Micheline ALLEMANDOU, Monsieur Daniel CRÉDEVILLE, Madame Catherine BAPTISTE, Madame Karine BARDE, Monsieur Michel CHOUZENOUX, Monsieur Roger DENDONCKER, Madame Martine GRULOIS, Monsieur Frédéric LÉON, Madame Marie-France PALADINO.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Colette DUGOULET à Monsieur Daniel CREDEVILLE
Monsieur Jean-Paul LACOMBE à Monsieur Lionel ARMAGHANIAN
Monsieur Alain MASSY à Monsieur Roger DENDONCKER

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Richard ROUSSEL,

Secrétaire de séance : Catherine BAPTISTE

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de réunions

Conseil d'école :

- Fonctionnement très satisfaisant de l'école et des services associés
- 58 enfants (18 en cycle I, 23 en cycle II et 17 en cycle III)
- Nouvelle directive de l'Education Nationale : lors d'une absence de plus de 15 jours d'un élève, il doit être fait une demande « d'instruction dans la famille » (IDF) auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Manifestations prévues :
 - o Le 28 avril : loto des écoles ;
 - o 1^{er} juin : spectacle de fin d'année suivi d'un repas sur le thème de l'Afrique. Tous les enfants vont travailler, en partenariat avec l'association « l'Afrique chez vous » autour de différents ateliers (les contes, l'art, la danse africaine, le chant et les percussions). Le cout est pris en charge par la coopérative scolaire.

Travaux : bâtiments et voirie

- Plantations Rue Elie Sautet, nettoyage du mur du Monument, démoussage du terrain de tennis, broyage de végétaux, désherbage

DELIBERATIONS

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017

votants : 10 pour : 12

Budget commune	Fonctionnement : + 459 472,33 €	Investissement : - 82 953,04 €
Budget logements sociaux	Fonctionnement : + 25 432,81 €	Investissement : - 19 285,39 €
Budget multiple rural	Fonctionnement : + 184,50 €	Investissement : + 6 523,99 €
Budget assainissement	Fonctionnement : + 10 946,69 €	Investissement : + 2 189,94 €
Budget lotissement le Belvédère	Fonctionnement : + 12 706,89 €	Investissement : 0.00 €

Dissolution du Budget annexe Assainissement et reprise des résultats

votants : 11 pour : 14

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la dissolution du budget annexe assainissement suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe assainissement 2017 dans le budget principal 2018 de la commune :
 - o Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : + 10 946,69 €
 - o Article 001 : recettes d'investissement (résultat de la section d'investissement reporté) : + 2 189,69 €
- ADOPTE la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune puis la mise à disposition à la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au vu de procès-verbaux de mise à disposition établis contradictoirement entre la commune et la communauté de communes
- CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin

Dissolution du Budget annexe du Lotissement Le Belvédère et reprise des résultats**votants : 11 pour : 14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRONONCE la dissolution du budget annexe du Lotissement Le Belvédère au 31 décembre 2017.
- APPROUVE la reprise des résultats du budget Lotissement Le Belvédère 2017 dans le budget principal 2018 de la commune
 - Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : + 12 706.89 €
- CHARGE Monsieur le Maire d'aviser le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe du Lotissement le Belvédère aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

Vote des 4 taxes directes locales**votants : 11 pour : 14**Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de maintenir les taux des 4 taxes locales identiques à ceux de 2017 afin de ne pas alourdir la fiscalité sur les ménages. Les taux d'imposition de l'année 2018 sont les suivants :

➤ TAXE D'HABITATION :	14.19 %
➤ TAXE FONCIERE BATI :	18.04 %
➤ TAXE FONCIERE NON BATI :	87.81 %

Vote des budgets 2018 : commune et budgets annexes**votants : 11 pour : 14**

Budget commune (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	941 960 .81
	Investissement	686 992.10
Budget logements sociaux (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	20 667.42
	Investissement	36 452.81
Budget multiple rural (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	884.50
	Investissement	7 123.99

Vote des subventions aux associations 2017**votants : 11 pour : 14**

Monsieur le Maire propose et soumet au Conseil Municipal une liste de subventions à allouer aux différentes associations. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à :

DETAIL DES SUBVENTIONS			
Article 6574			
ADAPEI	40,00	FOYER RURAL	3 000,00
AFM	50,00	FESTIVAL PLEINE NATURE	100,00
POMPIERS	100,00	RESTOS DU CŒUR	400,00
ASS.TERRASSON INFOS	200,00	SOCIETE DE CHASSE	230,00
ASS. ITINERANCE CULTURELLE	500,00	FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
COMITE DES FETES	1 500,00	FNATH	80,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 600,00	LYCEE ET COLLEGE	400,00
CROIX ROUGE	100,00	ASS.PARENTS D'ELEVES	150,00
FNACA	80,00	AUTRES	1170,00
FOPAC	100,00		
TOTAL			10 000,00

Commission communale « Finances – budgets - administration générale**votants : 11 pour : 14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE **Monsieur Jean-Paul LACOMBE**, conseiller municipal, membre à la commission « Finances – budgets – administration générale »

Réorganisation du tissu scolaire**votants : 11 pour : 14**

Suite à la fermeture de l'école de la commune de Châtres, Le Conseil Municipal de Beauregard de Terrasson :

- PREND ACTE de la décision unilatérale du RPI Peyrignac/Châtres de scolariser les enfants de maternelle à l'école de La Bachellerie.
- RESTE attentif à l'évolution des effectifs de l'école communale de Beauregard.
- RESTE ouvert à une réflexion sur le rapprochement des écoles de Beauregard et du Lardin Saint Lazare dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.